



FORMATION DJAR JUGE/ARBITRE REGIONAL

Muay Thaï - Thaï Boxing

FICHE D'INSCRIPTION

PHOTO
(Obligatoire)

ASPTT

FEDERATION
OMNISPORTS
cultivons vos envies

Documents à renvoyer par courrier :

Adresse : Ligue AFMT de Bourgogne - Franche Comté

68, Allée du Château - 51460 L'EPINE - Tél : 06 76 87 38 71 Mail : ataboxe@wanadoo.fr

FORMATION : Dates : du samedi 21 au dimanche 22 avril 2018

DJAR Régional Lieu :

COORDONNEES :

Nom :			
Prénoms :			
Date de naissance :			
Nationalité			
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Tel domicile :		Tel portable :	
Fax :			
Email :			

INFOS FEDERALES :

Ligue :			
Nom du club :		N° Affiliation :	
N° de licence stagiaire :			

REGLEMENT :

Mettre une croix dans la case correspondante		
Frais pédagogique :	75 €	

* Hébergement et restauration sur le secteur de St Loup et Luxeuil les Bains

Montant du règlement :	N° du chèque :
Règlement à l'ordre de : « Ligue AFMT »	



DIPLÔME JUGE/ARBITRE REGIONAL MUAY THAÏ



(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

Documents à renvoyer par courrier :

Adresse : Ligue AFMT de Bourgogne - Franche Comté
68, Allée du Château - 51460 L'EPINE - **Tél :** 06 76 87 38 71 **Mail :** ataboxe@wanadoo.fr

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

M'engage sur l'honneur à suivre la formation complète

- **DJAR** : Diplôme de Juge/Arbitre Régional

L'attribution du diplôme sera définitive quand toutes les étapes de formations seront validées.

J'autorise l'Académie Française de Muay Thaï à utiliser mon image, prise lors de cette formation, pour toutes communications liées à la promotion du sport et au développement fédéral.

Signature du stagiaire

Fait à

Le

Signature du Président (e) de l'association

Cachet de la structure

(Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte)



Attestation de fonction de bénévole

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)



Je soussigné(e) : Mme ou Mr :

Président (e) de l'association :

Certifie que Mme ou Mr :

Né(e) le à :

Demeurant à :

Commune : Code postal :

Est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Depuis le :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

A été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Du : jour mois année

Au : jour mois année

Nom et adresse de la structure dans laquelle s'est déroulée le bénévolat :

Commune : Code postal :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'entreprise et signature

Fait à :

Le :

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (code pénal, article 441-1).



REGLEMENTATION

SUR LES STAGES BREVETS FEDERAUX

(Document à conserver par le stagiaire)



REGLEMENTATION DES STAGES FEDERAUX

- 1) Les stages Arbitrage sont dirigés par des responsables de l'AFMT titulaires au minimum du BPJEPS et du diplôme de Superviseur.
- 2) Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à l'AFMT.
- 3) Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4) La licence devra être **OBLIGATOIREMENT** présentée lors de l'ouverture du stage.
- 5) Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages et examens techniques à l'heure et avec les documents requis.
- 6) Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
- 7) Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 8) L'Académie se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 9) Une attestation fédérale sera délivrée à l'issue de chacun des stages.

REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1) Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (PSC1...)
- 2) Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3) Les dates limites d'inscription doivent impérativement être respectées.
- 4) Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
- 5) Toute résiliation doit être faite par courrier. Dans tous les cas, les frais de constitutions de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1er jour de stage.
- 6) Pour le chèque concernant les frais d'inscription, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7) Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'AFMT.
- 8) Les prés requis pour les stages de formation ne sont pas obligatoires le jour de la formation, mais devront être fournis pour la validation du diplôme (AFPS ou PSC1).

Documents obligatoire pour l'inscription :

- La fiche d'inscription dûment remplie (avec photo),
- La fiche « engagement sur l'honneur » avec tampon et signature du Président du club,
- Le règlement par chèque du montant de l'inscription (chèque au nom de l'AFMT),
- Photocopies de la licence AFMT 2017/2018
- Photocopie de la carte d'identité,
- Extrait du casier judiciaire N°3
- Photocopie du diplôme de secourisme (possible de passer le diplôme après le stage de formation)